



Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la santé et des solidarités

SERVICE DU HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE

Paris, le 9 août 2006

dossier suivi par
HFD/ 2006-
tél. : 01 40 56 48 49
fax : 01 40 56 50 01
mél. : hfd@sante.gouv.fr

Le Haut fonctionnaire de défense

à

Monsieur le directeur de la défense et de la
sécurité civiles,
Haut fonctionnaire de défense
Ministère de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire

Objet : ouverture des droits sociaux pour les rapatriés du Liban.

Pour faire face à l'urgence de la situation des rapatriés du Liban, des droits sociaux ont été ouverts.

Ces droits portent sur :

- le revenu minimum d'insertion (RMI), organisme compétent la caisse d'allocations familiales (CAF),
- l'allocation d'insertion (AI), organisme compétent l'ANPE,
- la prise en charge des soins, organisme compétent la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),
- les prestations familiales, organisme compétent la caisse d'allocations familiales (CAF).

Toutefois, nos services déconcentrés signalent des difficultés lorsque les rapatriés se présentent dans les mairies des communes où il souhaitent élire domicile. En effet, il semble que les communes n'aient pas été informées des divers dispositifs mis en place au profit de ces rapatriés dans le contexte actuel.

Je vous demande de bien vouloir faire diffuser dans l'ensemble des mairies, par les moyens les plus rapides, les courriers ci-joints, afférents aux ouvertures de droits mentionnés ci-dessus.